



Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Modification du secteur de recrutement des collèges de PFULGRIESHEIM et MUNDOLSHEIM

Rapport n° CP/2012/401

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient au Conseil Général d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Il est proposé de modifier le secteur de recrutement des collèges de la Souffel à Pfulgriesheim et 'Paul-Emile Victor' à Mundolsheim.

L'ouest de l'agglomération de Strasbourg connaît aujourd'hui un fort développement de sa population en raison de sa grande attractivité et du potentiel foncier existant.

Cette croissance démographique a pour effet une hausse importante des effectifs des collèges de ce secteur, notamment le collège de la *Souffel* à Pfulgriesheim.

Ainsi, depuis la rentrée 2011, 685 élèves sont accueillis dans cet établissement prévu à l'origine pour 600 élèves et au regard des projets de développement urbain attendu, ce collège devrait continuer à voir ses effectifs augmenter.

Dans le même temps, il est constaté un sous-effectif au collège voisin de Mundolsheim.

La proposition de révision de la carte scolaire de ces deux établissements a été faite aux maires des communes concernées qui ont accepté la modification envisagée.

Aussi, les collégiens des communes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen seraient désormais appelés à rejoindre le collège « *Paul-Emile Victor* » de Mundolsheim, chef-lieu de canton.

Cette mesure prendrait effet dès la rentrée scolaire de septembre 2012 pour les élèves entrant en classe de 6^e et ainsi de suite chaque année.

L'organisation des transports scolaires, qui relève de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour ces collégiens, est d'ores et déjà à l'étude et prendra en compte cette modification pour la prochaine rentrée scolaire.

Le 14 mai dernier, la commission de l'éducation et de la formation a donné un avis favorable à cette proposition de modification de secteurs de recrutement.

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'article L.213-1 du code de l'éducation, le projet a été soumis à l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale, qui a donné un avis favorable le 21 février 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

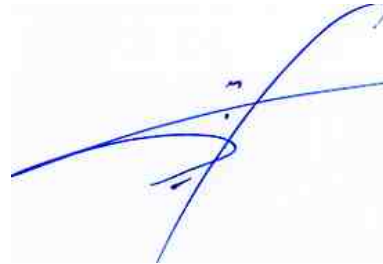
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Approuve la modification de la carte scolaire pour le collège de la Souffel à Pfulgiesheim et le collège "Paul-Emile Victor" à Mundolsheim

- Décide le rattachement des communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen au collège "Paul-Emile Victor" de Mundolsheim à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012 pour les élèves entrant en classe de 6e et ainsi de suite chaque année.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL